



CHARTRE DE L'US MARQUETTE-ATHLETISME 2022 2023

PREAMBULE :

La Charte de l'association permet de définir le rôle de chacun et d'aider les athlètes, les entraîneurs, les parents et les dirigeants dans leurs tâches respectives.

L'US MARQUETTE ATHLETISME est une association sportive loi 1901, agréée Jeunesse et Sports et affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), ayant comme vocation de développer la pratique de l'athlétisme sous toutes ses formes, de la compétition au loisir, sur piste et hors stade.

L'association met en place une organisation et des structures qui permettent à chacun de pratiquer l'athlétisme quelque soit son niveau.

Chaque adhérent, s'engage à respecter cette charte.

REGLES COMMUNES

Ces règles s'appliquent à chacun, quel que soit son âge et son rôle, dans le respect des droits et devoirs du fonctionnement de la vie associative.

- Respecter le règlement intérieur et la charte.
- Etre assidu et ponctuel : la ponctualité est une marque de correction à l'égard de chaque athlète et de l'entraîneur.
En cas de difficultés, il apparaît impératif de prévenir l'entraîneur. Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité impérieuse de la vie en communauté.
- Se munir d'une tenue de sport adéquate, en fonction des conditions climatiques (eau, casquette, short, K-WAY, survêtement, tenue de rechange ...).
- Aider à la mise en place et au rangement du matériel, en collaboration avec son ou ses entraîneurs.
- Pour les manifestations organisées par le club, chaque adhérent, dans la mesure de ses moyens, doit aider ou participer.
- Chaque parent d'un athlète de –16 ans, s'engage à donner au moins une journée de son temps pour aider le club et ses dirigeants bénévoles dans l'organisation des manifestations sportives et des compétitions, ou s'engage à rejoindre le groupe des juges (présentation de ces derniers obligatoire à chaque compétition et fonction du nombre d'athlètes engagés).
- Avoir un esprit club.

L'ATHLETE

Il a un comportement sportif et suit les présentes recommandations :

- Respecte les règles et l'autorité de l'entraîneur et des dirigeants.
- Respecte ses adversaires et les officiels en compétition.
- Est solidaire du groupe, du club, encourage ses partenaires.
- Accepte les différences de niveaux et a un esprit sportif.
- Sollicite l'aide des entraîneurs ou des dirigeants si des problèmes peuvent freiner son évolution
- Apprend à être autonome.
- Participe aux sélections et aux compétitions jugées indispensables par les dirigeants et les entraîneurs (INTERCLUBS, CHAMPIONNATS, CROSS, PISTE ou HORS-STADE).

En compétition, toute absence non prévue, est préjudiciable à l'association ainsi qu'aux athlètes présents (pénalités financières suivant le degré de compétition).

L'ENTRAINEUR

L'entraîneur est un maillon indispensable dans la vie d'un club, il doit :

- Assumer une mission pédagogique auprès des athlètes.
- Avoir des exigences raisonnables envers les athlètes.
- Tenir compte des objectifs généraux du club et travailler en concertation avec tous les entraîneurs comme lors d'un changement de catégorie, du suivi d'un athlète.....
- Etre attentif à chacun quelque soit son niveau, chaque athlète mérite la même attention et les mêmes conseils des entraîneurs.
- Faire remonter aux dirigeants, aux membres du bureau, tout problème détecté par mail au secrétariat du club secretariat@marquette.com
- Disposer du diplôme validant leurs connaissances ou se former pour l'acquérir.
- Continuer sa formation via des stages organisés par la FFA, ou les différentes ligues et comités.
- Favoriser la formation d'une élite qui portera aussi l'image du club, tout en aidant l'ensemble des athlètes à progresser, et ce, dans le même esprit.
- Accompagner leurs athlètes en compétition et encadrer les autres catégories du club en cas de manquement d'un entraîneur.
- Etre solidaire avec les décisions entérinées par le club (objectifs, disciplines, règlement, charte ...).
- Etre le seul décisionnaire de la participation ou non d'un athlète à une compétition, cependant cela doit être justifié et en cas de désaccord, le bureau statuera après avoir entendu chaque partie.

LES PARENTS

Les parents se doivent :

- D'expliquer le règlement et la charte du club à leurs enfants.
- De collaborer dans la mesure du possible à la vie de l'USM (manifestations, compétitions en tant qu'officiel ou encadrant).
- D'appréhender les valeurs éducatives véhiculées par l'athlétisme pour les transmettre également en parallèle avec l'entraîneur.
- De respecter les règles, l'autorité de l'entraîneur et des dirigeants.
- D'être objectif sur les compétences de leurs enfants, aussi bien en tant que savoir être et savoir faire.
- De déposer et récupérer son enfant **en mains propres** (Eveil athlétique (EA), poussin(e)s, benjamin(e)s) à l'entraîneur et non sur le parking tout en respectant les horaires.
- De faire remonter par mail au secrétariat du club secretariat@marquette.com les éventuels problèmes rencontrés.

LES DIRIGEANTS

Les dirigeants sont les garants de la pérennité du club, ont le pouvoir décisionnel et la responsabilité de la vie du club, ils doivent donc :

- Participer activement aux réunions, aux décisions, aux manifestations et doivent être solidaires avec les décisions entérinées.
- Promouvoir l'esprit sportif et relayer les décisions de la FFA, de la Ligue du Nord-Pas-De-Calais et du Comité du Nord.
- Prendre des décisions pour le devenir et la cohésion du club.
- Garantir la bonne gestion financière de l'association.
- Prendre en charge la gestion administrative de l'association : licences, déplacements, compétitions, manifestations, matériels sportifs ou non, etc...
- Aider et promouvoir le perfectionnement des entraîneurs et officiels.
- Créer les conditions pour permettre l'évolution d'une élite sportive au sein de l'association et valoriser cette dernière via la communication.
- Statuer après avoir entendu chaque partie, face à un désaccord.



RECU A RETOURNER AU SECRETARIAT DU CLUB

Nom et prénom de l'athlète :

Je, soussigné(e)

(ou représentant légal) **déclare avoir lu et pris connaissance de la charte de l'US MARQUETTE ATHLETISME et d'en accepter tous les termes.**

Fait à

Le/...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »